



Rente accident de travail

Par **PAUL28**, le **03/06/2013** à **16:54**

bonjour

J'ai eu un accident du travail en 1978 et perçois une rente de 12%. Le mois dernier ma rente a diminué de 9 euros.

En février 2012 l'on m'a mis une prothèse au poignet et la sécurité sociale a cherché où prendre l'argent pour les franchises, ne voyant pas ils ont vu que j'avais une rente donc ils se sont servis.

Ma question est-ce qu'ils ont le droit de faire cela, car normalement la rente augmente tous les ans.

Merci de me répondre.